



Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services
SERVICE DE LA COMPETITIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DES PME
SOUS-DIRECTION DES CHAMBRES CONSULAIRES
BUREAU DE LA FORMATION

**RAPPORT D'ACTIVITES DES CONSEILS DE LA FORMATION
INSTITUES AUPRES DES CHAMBRES REGIONALES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT**

ANNEE 2009



Préambule

La réforme de la formation professionnelle des artisans mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2008 a créé les conseils de la formation institués auprès des chambres régionales de métiers et de l'artisanat (CRMA), afin de financer les actions de formation des chefs d'entreprise artisanale dans le domaine de la gestion et du développement de leurs entreprises.

Il existe 25 conseils de la formation dont 21 en métropole (le dispositif ne s'applique pas dans la région d'Alsace) et 4 dans les départements d'outre-mer.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2009 a été réalisé sur la base des données statistiques transmises par les conseils de la formation. Les statistiques demandées par circulaire DGCIS du 29 mai 2009 n'ont pu être collectées dans leur globalité dans toutes les régions compte tenu du temps nécessaire à la modification des systèmes d'information.

Les données non communiquées sont signalées dans les graphiques par le sigle « **NC** ».

Les conseils de la formation disposent de ressources provenant de la contribution acquittée par les chefs d'entreprise artisanale, dont le montant est égal à 0,12% du plafond annuel de la sécurité sociale. Pour l'exercice 2009, le montant des ressources des 25 conseils de la formation s'élève à environ 37 M€ (environ 900 000 artisans versant individuellement 41 €).

Le rapport d'activité vise à présenter pour chaque région l'utilisation par les conseils de la formation de la contribution des chefs d'entreprise artisanale à la formation professionnelle continue (FPC). Il présente également la typologie des stagiaires et des actions de formation qui ont été financées.

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	page 1
I) Le budget des conseils de la formation (CF).....	page 4
1) Les ressources des CF.....	page 5
2) Les dépenses des CF.....	page 6
II) La typologie des entreprises / stagiaires qui bénéficient du financement des conseils de la formation.....	page 7
1) Les entreprises	
A) Pourcentage d'entreprises artisanales par secteur d'activité ayant bénéficié du financement d'actions de formation par le CF.....	page 8
B) Nombre de formations suivies par les entreprises bénéficiaires.....	page 9
2) Les stagiaires	
A) Profil des stagiaires par genre.....	page 10
B) Profil des stagiaires par tranches d'âge.....	page 11
C) Profil des stagiaires par statut.....	page 12
3) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprise installés depuis moins de 3 ans qui ont suivi des stages autres que le stage de préparation à l'installation (SPI)	
A) Budget consacré par les CF au financement d'actions de formation.....	page 13
B) Pourcentage de créateurs et repreneurs qui ont bénéficié d'un financement d'actions de formation.....	page 15
C) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire créateur et repreneur.....	page 16
4) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprise ayant suivi un stage de préparation à l'installation (SPI)	
A) Budget consacré par les CF au financement du SPI.....	page 17
B) Pourcentage de créateurs et repreneurs ayant bénéficié d'un financement du SPI.....	page 19

III) La typologie des actions de formation financées par les conseils de la formation.....	page 20
1) Nombre de formations individuelles financées par les CF.....	page 21
2) Durée des actions de formation financées.....	page 22
3) Actions de formation diplômantes	
A) Budget consacré par les CF au financement des actions de formation diplômante.....	page 23
B) Nombre d'heures moyen financées par stagiaire ayant suivi une formation diplômante.....	page 25
IV) La répartition des financements d'actions de formation par les conseils de la formation selon les organismes de formation.....	page 26
V) La formation des élus des chambres de métiers (CMA).....	page 28
1) Budget consacré par les CF au financement d'actions de formation des élus des CMA.....	page 29
2) Pourcentage d'élus des CMA ayant suivi une formation financée par le CF.....	page 31
3) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des CMA.....	page 32

I) Le budget des conseils de la formation (CF)

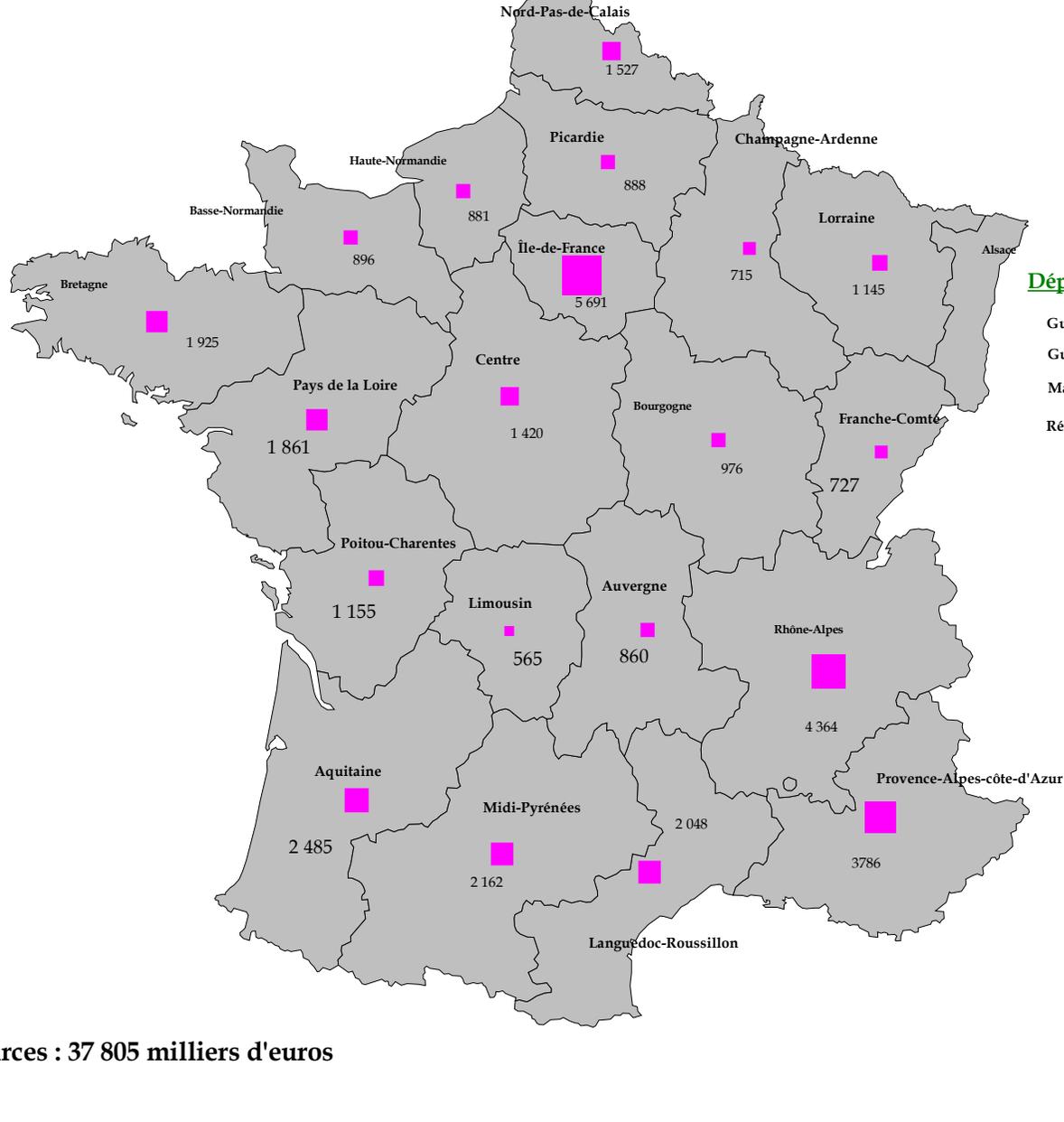
1) Les ressources des CF

2) Les dépenses des CF

I) 1)

Les ressources des conseils de la formation des 25 régions (en milliers d'euros)

Contribution à la formation professionnelle des chefs d'entreprise artisanale versée aux conseils de la formation.
(0,12% du plafond annuel de la sécurité sociale)



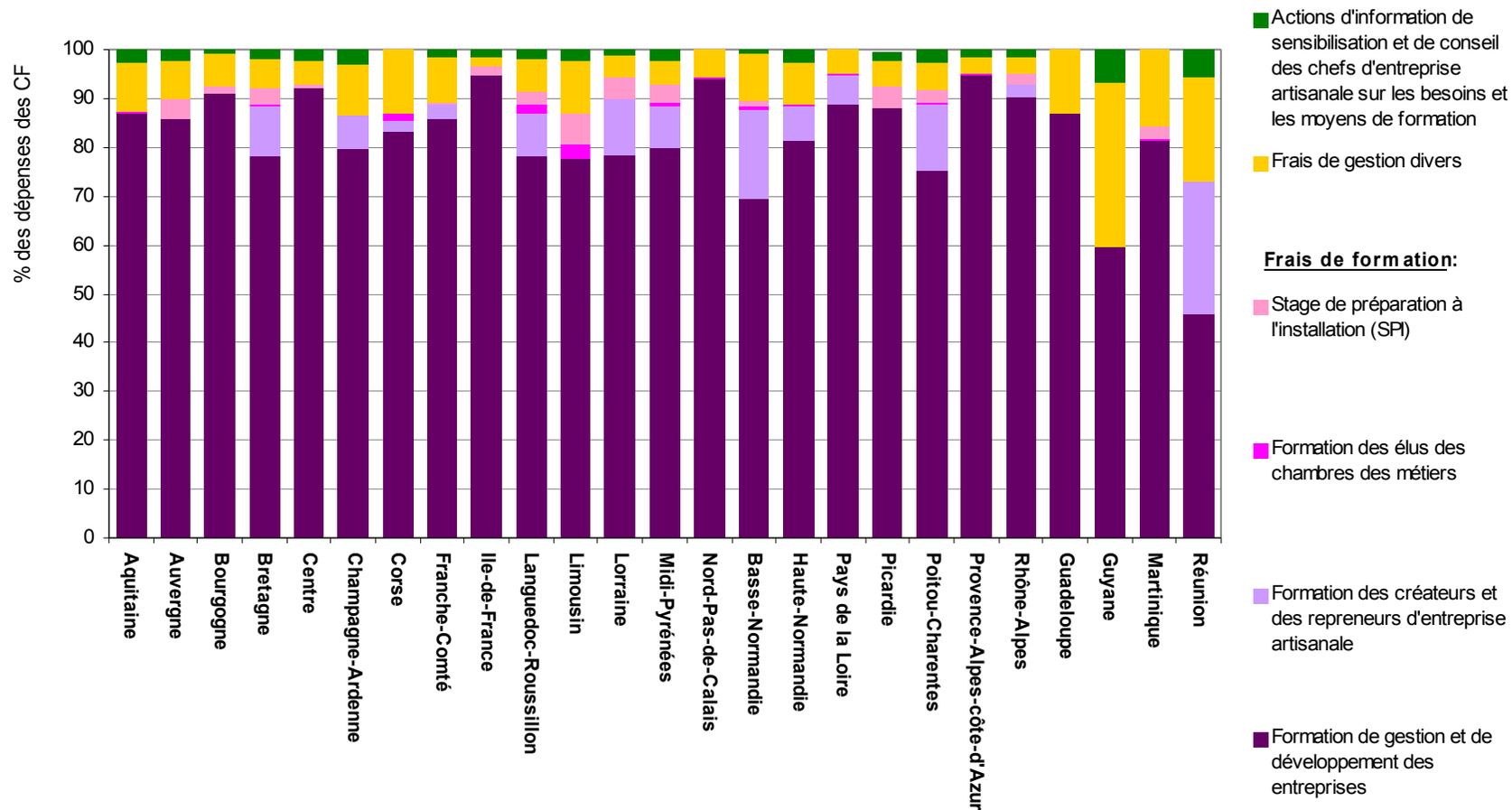
Départements d'outre-mer :

Guadeloupe	NC
Guyane	199
Martinique	340
Réunion	486

Total des ressources : 37 805 milliers d'euros

I) 2)

Répartition des dépenses des conseils de la formation



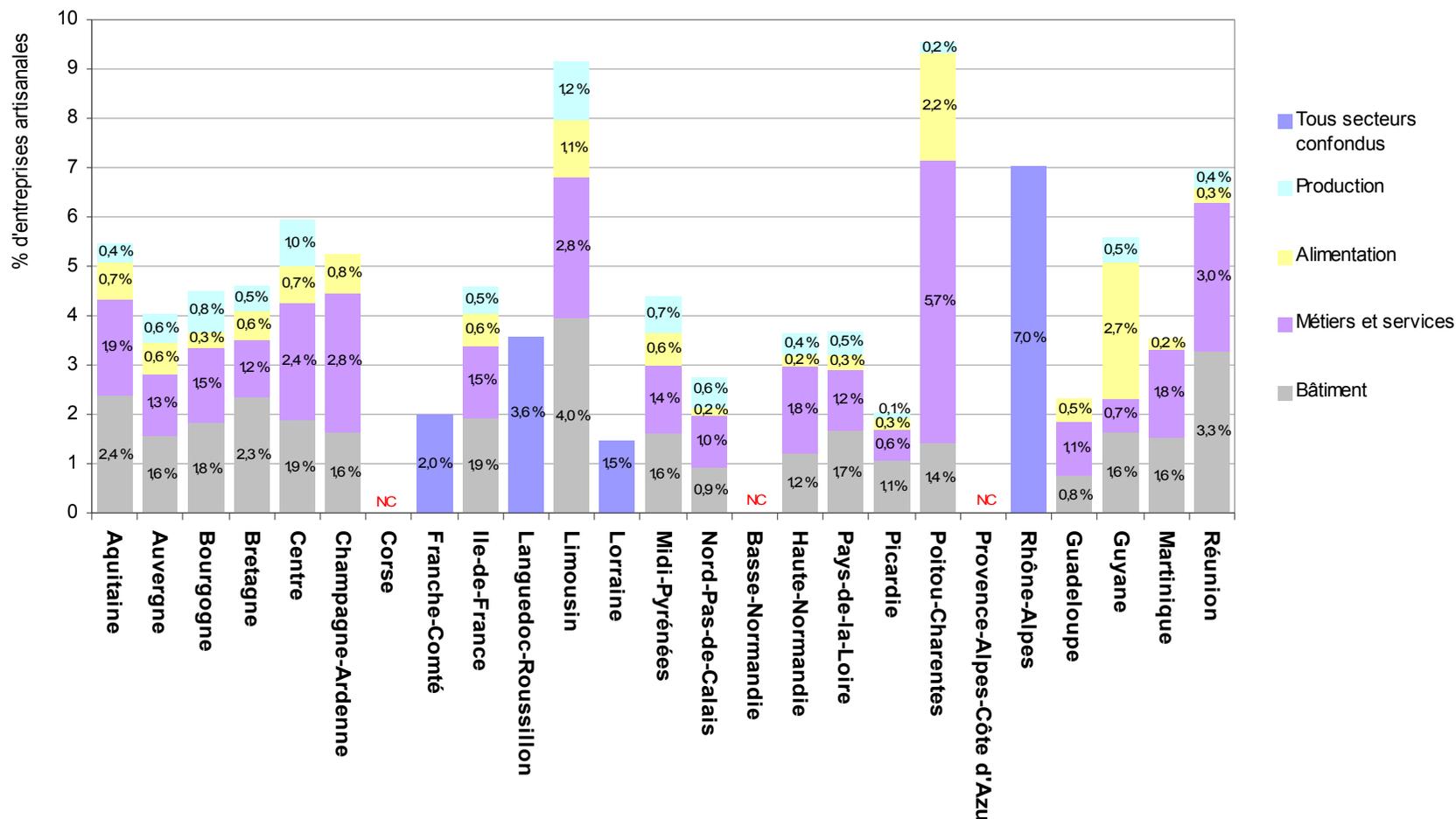
- En moyenne, les conseils de la formation utilisent 88% de leurs ressources au financement d'actions de formation, à l'exception de la Guyane et de la Réunion qui y consacrent respectivement 59 % et 73 %.
- Les formations des créateurs et des repreneurs d'entreprise artisanale représentent le second poste de dépenses pour le financement des formations. Soit en moyenne 9,7% du budget global.
- Les frais de gestion représentent en moyenne 9 % des dépenses (en Ile de France, ils représentent 1,7 %).

II) La typologie des entreprises et des stagiaires qui bénéficient du financement des conseils de la formation

- 1) Les entreprises
- 2) Les stagiaires
- 3) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprise artisanale installés depuis moins de 3 ans qui ont suivi des stages autres que le stage de préparation à l'installation (SPI)
- 4) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprise ayant suivi un stage de préparation à l'installation (SPI)

II) 1) A)

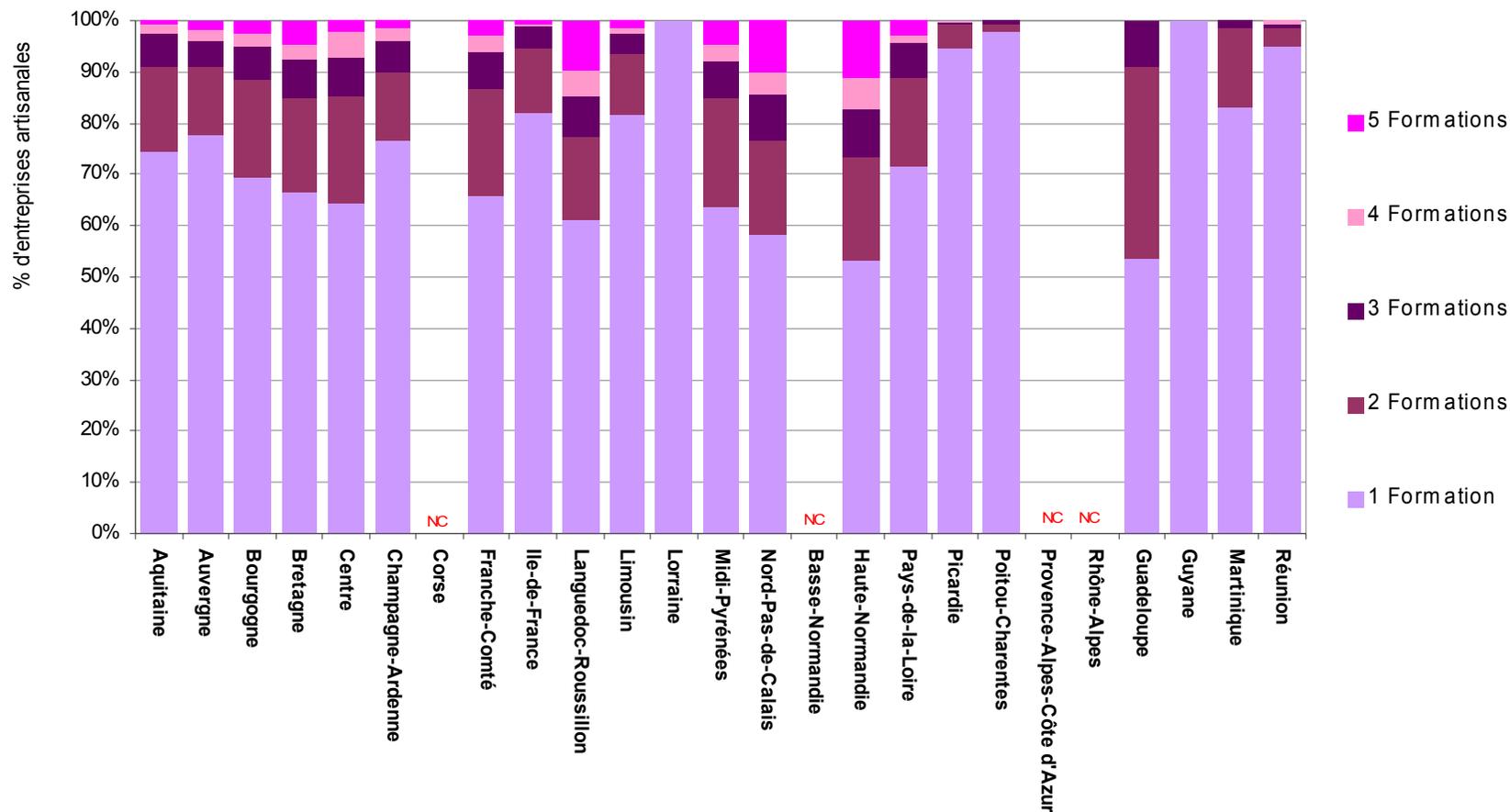
Pourcentage des entreprises artisanales, par secteur d'activité ayant bénéficié d'un financement de formations par le CF



- En moyenne, 4 % des entreprises artisanales de chaque région ont bénéficié d'un financement du CF, hormis dans le Limousin, la Réunion, le Rhône-Alpes et le Poitou-Charentes où ce taux est de 7 % et plus.
- Au niveau de chaque CRMA, les pourcentages d'entreprises artisanales, par secteur d'activité, qui bénéficient d'un financement du CF, suivent globalement la même répartition que le nombre d'entreprises artisanales dans chacun des quatre secteurs d'activités. À l'exception de la région Poitou-Charentes avec 60% des entreprises formées qui relèvent du secteur des métiers et services et la Guyane avec 49% des entreprises formées qui relèvent du secteur alimentation.

II) 1) B)

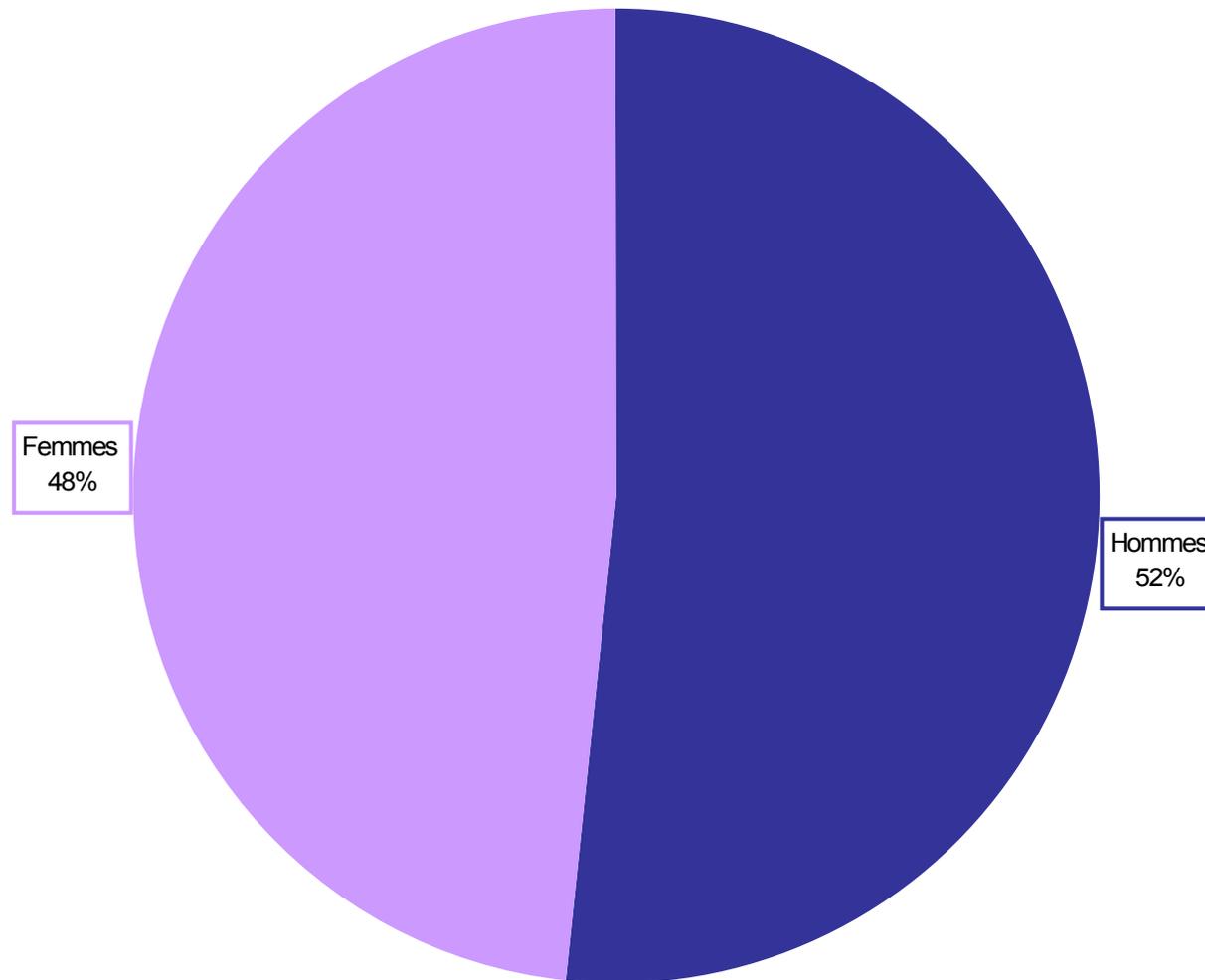
Nombre de formations suivies par les entreprises artisanales ayant bénéficié d'un financement par le CF



- Dans la plupart des régions, le financement d'une seule formation par an et par entreprise concerne environ 70% des entreprises ayant bénéficié d'un financement par le CF.
- Ce taux est de 14% pour deux formations.
- Trois régions ont un pourcentage d'entreprises artisanales, ayant bénéficié de 3 formations et plus financées par le CF, supérieur à la moyenne : le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais 23%, la Haute-Normandie 26%.

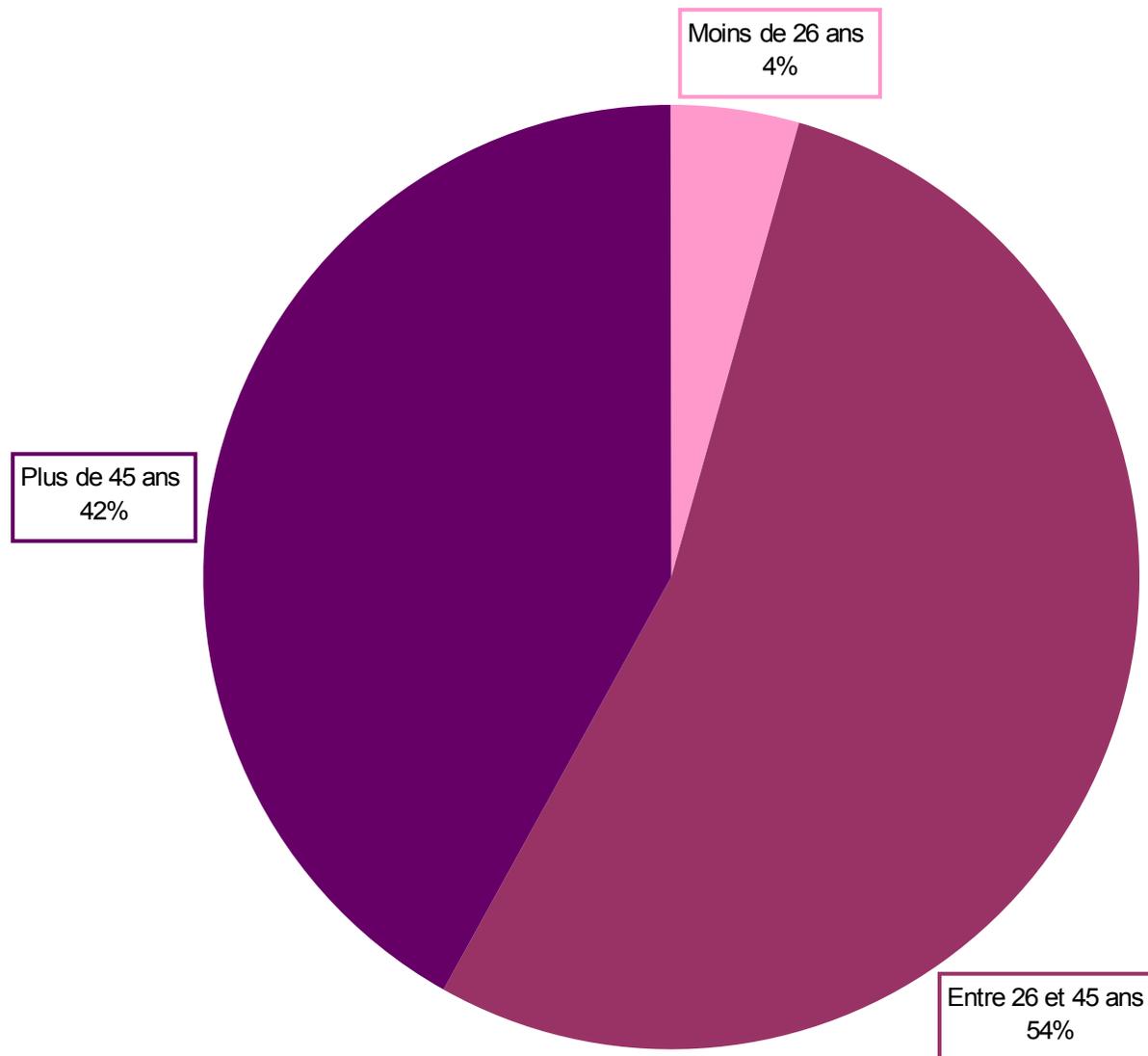
II) 2) A)

Répartition des hommes et des femmes parmi les stagiaires ayant bénéficié de financement par le CF



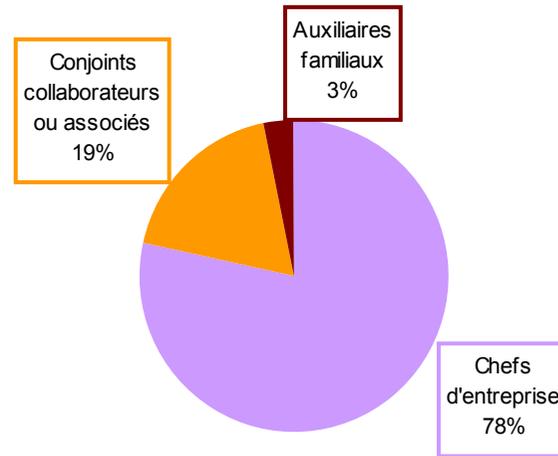
II) 2) B)

Répartition par tranche d'âge des stagiaire
ayant bénéficié de financement par le CF

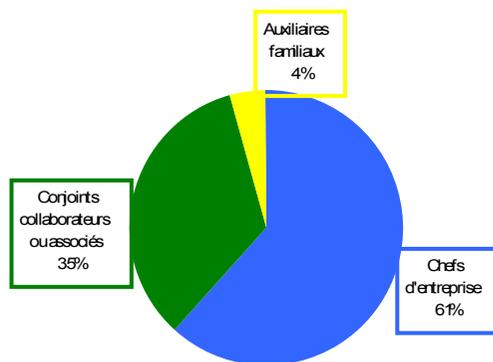


II) 2) C)

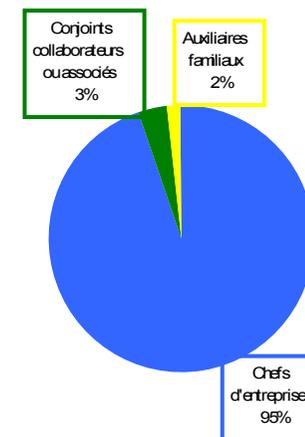
Répartition des stagiaires selon leur statut



Répartition par statut des stagiaires femmes

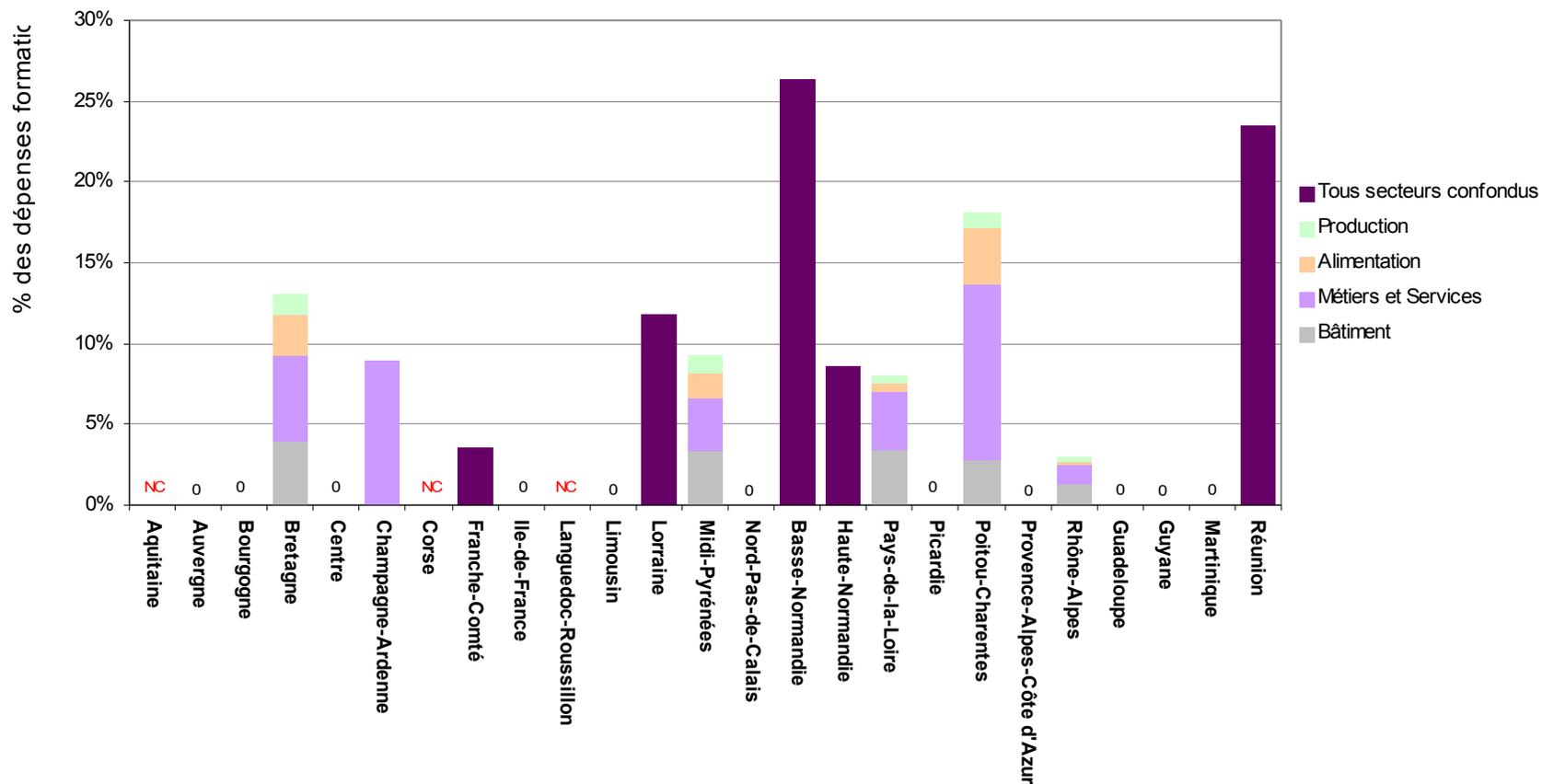


Répartition par statut des stagiaires hommes



II) 3) A)

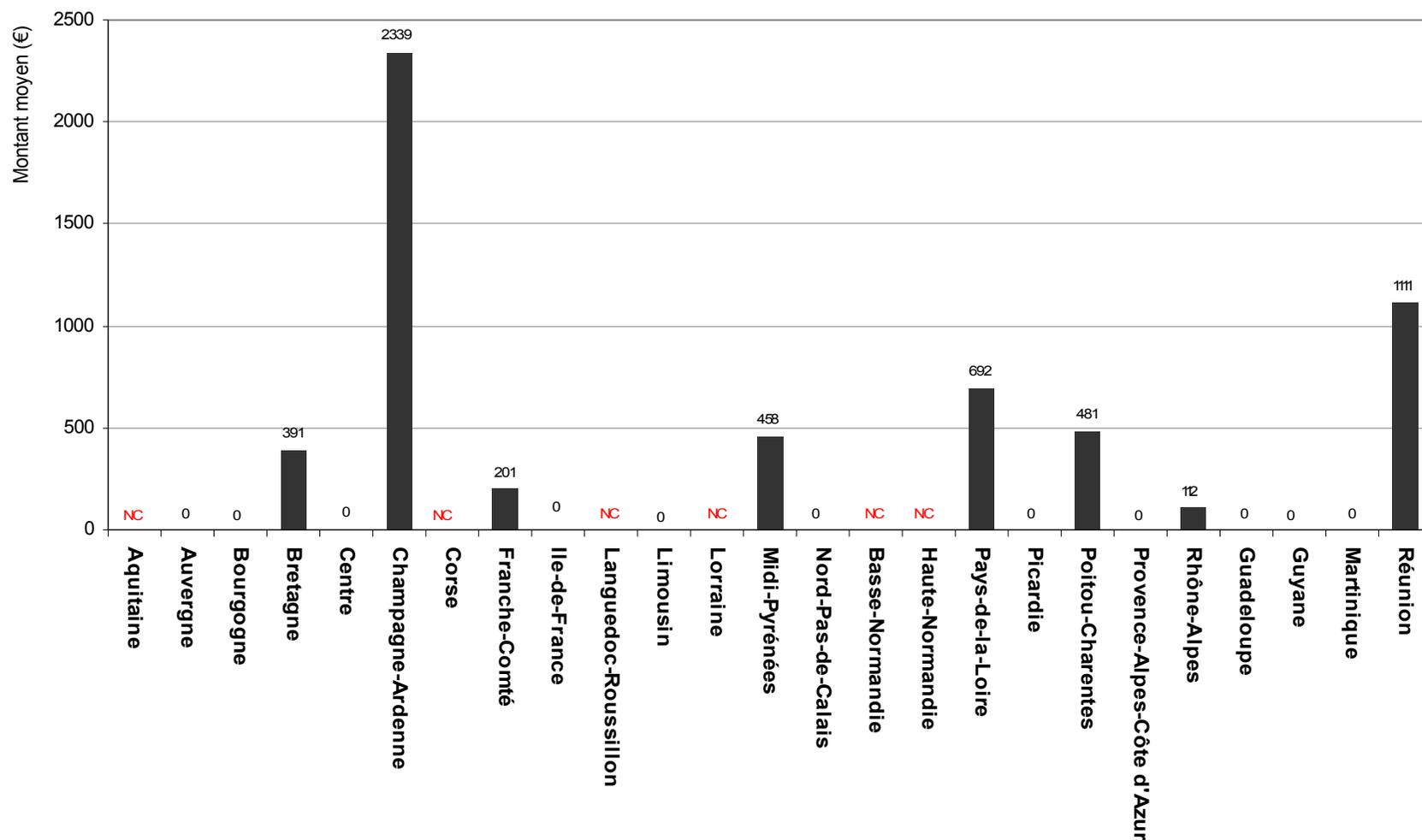
Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation pour les créateurs/repreneurs installés depuis moins de trois ans (SPI non comptabilisés)



- En moyenne, 12% du budget formation des CF est utilisé au financement d'actions de formation des créateurs et repreneurs d'entreprise artisanale (hors SPI). Pour la Basse-Normandie et la Réunion, ce taux dépasse les 20%.
- 11 CF ne financent aucune formation (hors SPI) suivie par des créateurs et repreneurs installés depuis moins de trois ans.

II) 3) A)

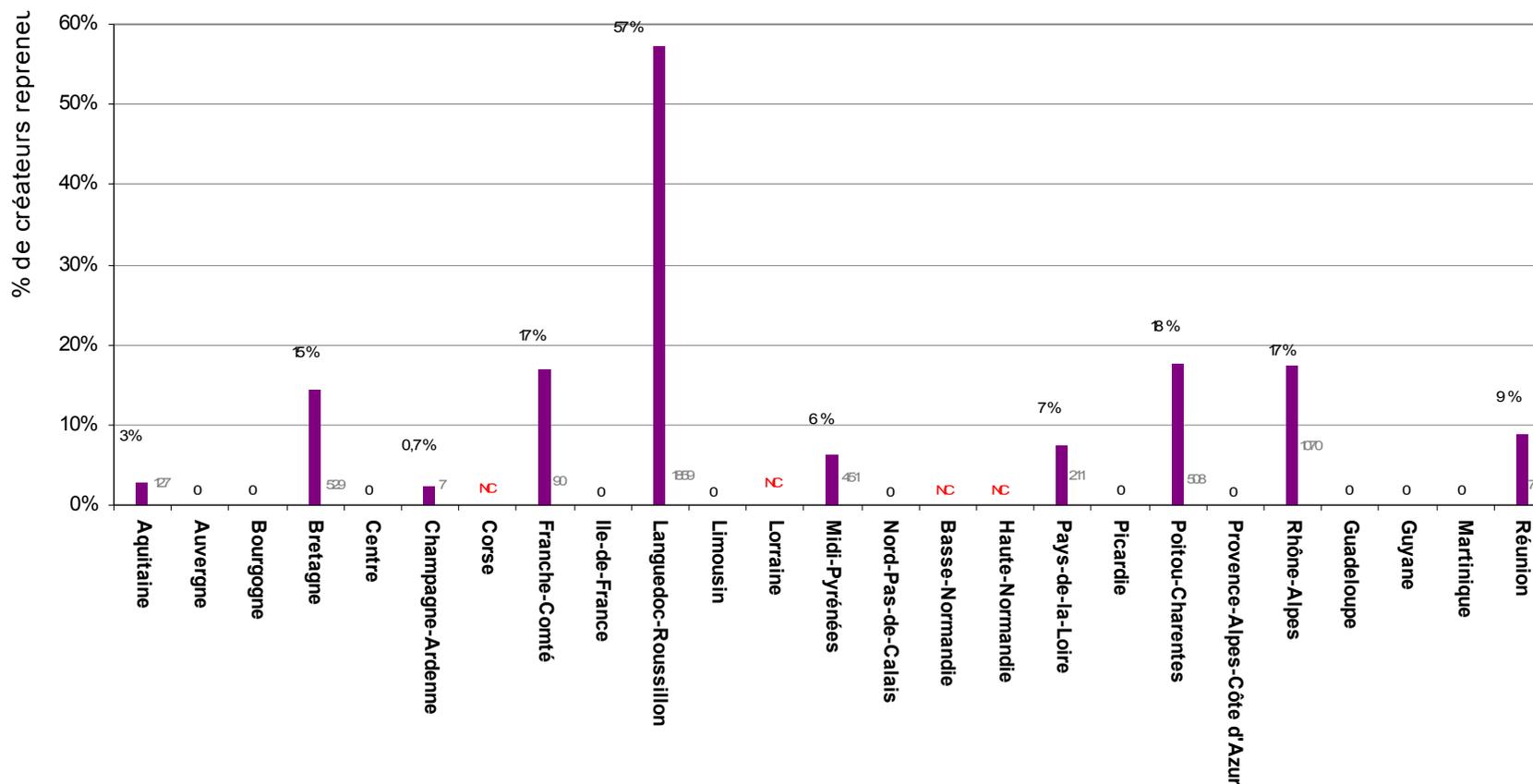
Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par stagiaire créateur/repreneur installé depuis de moins 3 ans (SPI non comptabilisé)



- Les régions dépensent en moyenne 492 euros pour le financement d'actions de formation suivies par créateur ou repreneur.
- La région Champagne-Ardenne constitue une exception avec un montant moyen financé pour les actions de formation suivies par stagiaire créateur ou repreneur de 2 339 euros. Cela est dû à une formation de 29 heures très coûteuse, nommée DUCREA, suivie par 21 créateurs et repreneurs.

II) 3) B)

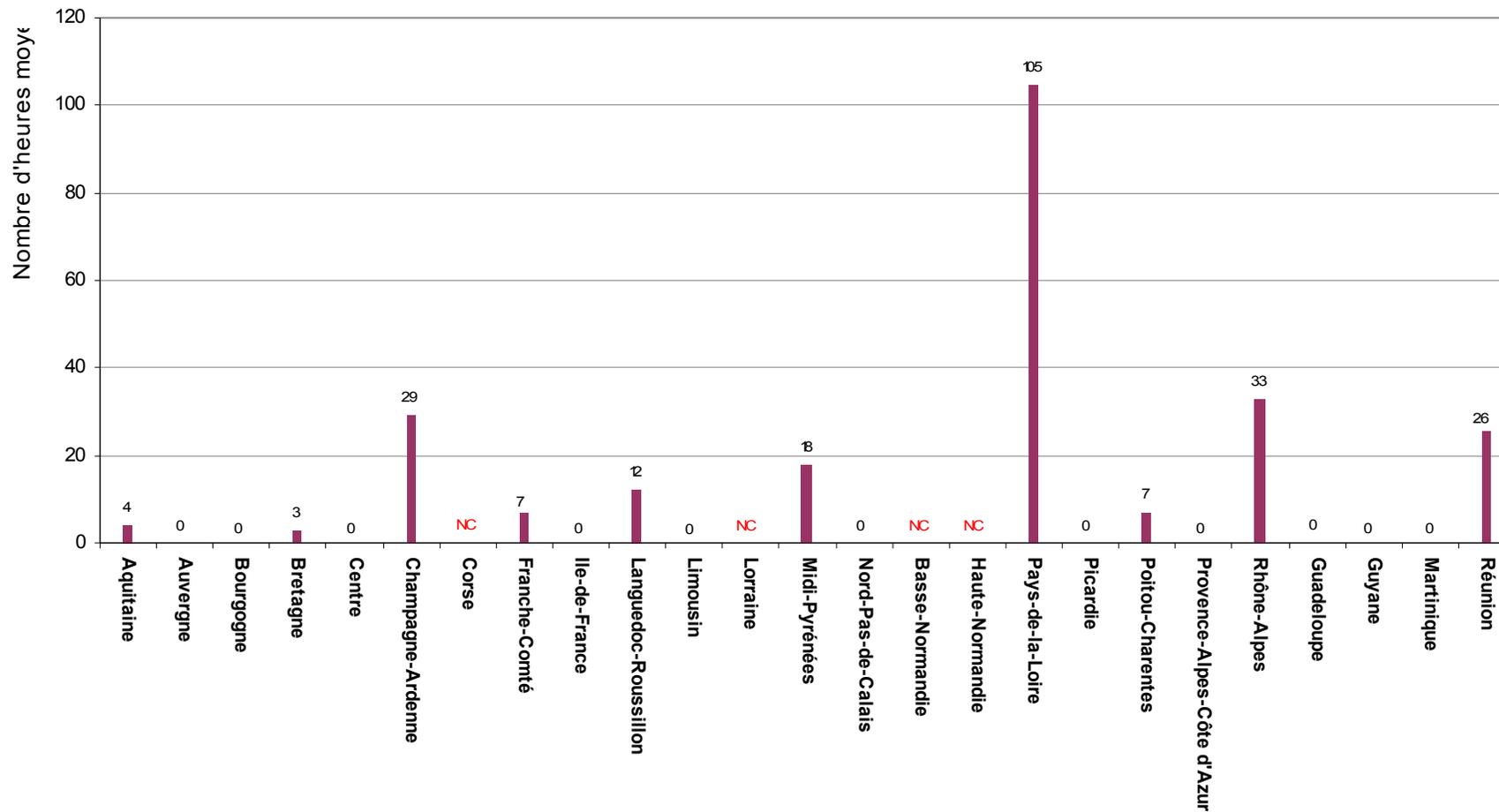
**Pourcentage de créateurs/repreneurs installés depuis moins de 3 ans
ayant bénéficié d'un financement d'actions de formation par le CF
(SPI non comptabilisés) parmi les stagiaires**



- En Aquitaine, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Réunion, les stagiaires créateurs et repreneurs représentent moins de 10% des stagiaires financés par le CF.
- En Bretagne, Franche-Comté, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes les stagiaires créateurs et repreneurs représentent entre 15% et 18% des stagiaires financés par le CF.
- Le Languedoc-Roussillon constitue une exception, puisque les stagiaires créateurs et repreneurs représentent 57% des stagiaires financés par le CF.

II) 3) C)

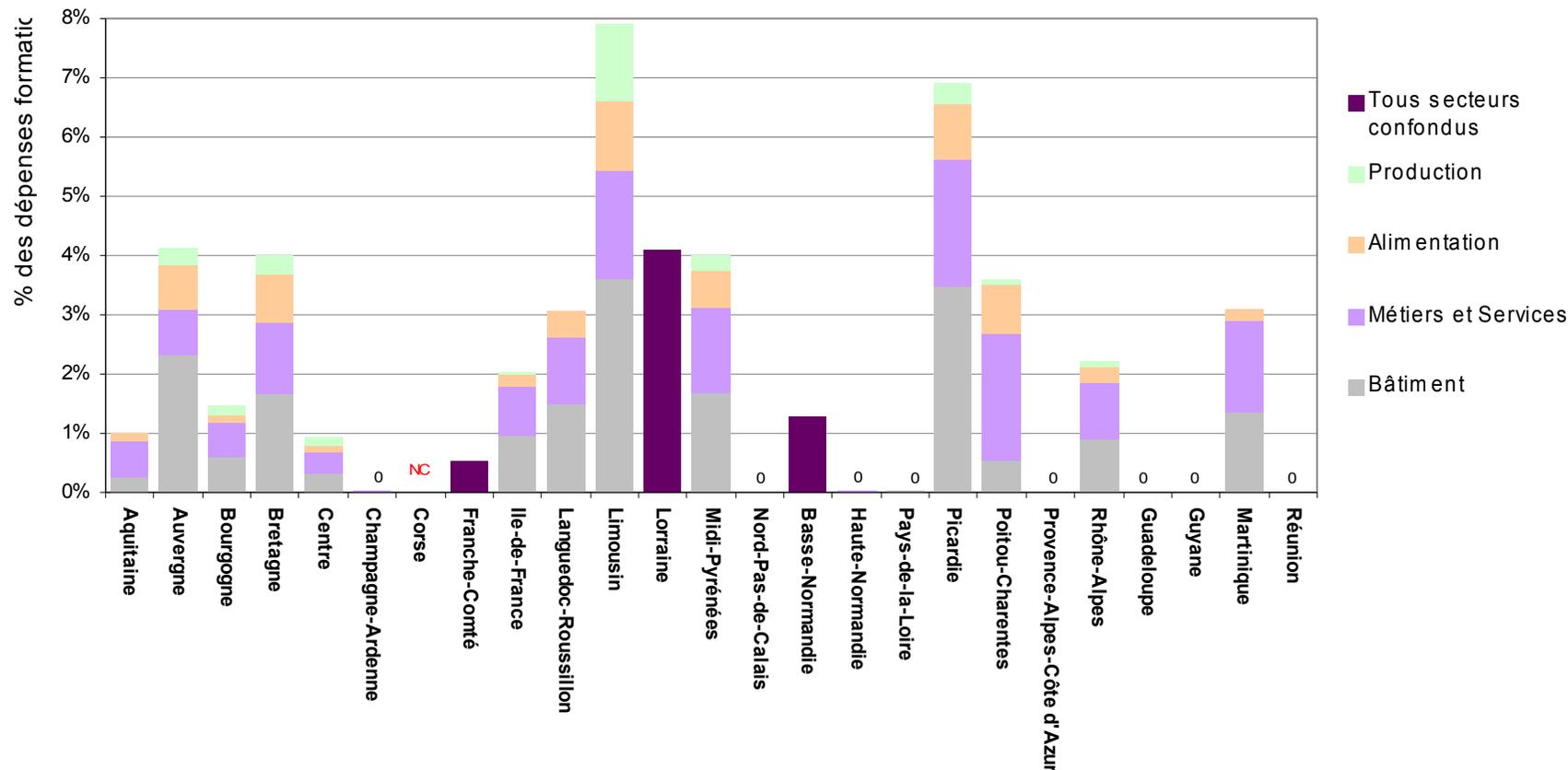
Nombre d'heures moyen financé par stagiaire créateur/repreneur installé depuis moins de 3 ans



- En moyenne, les stagiaires créateurs/repreneurs bénéficient de 15 heures de formation financées par le CF.
- Une exception : le CF du Pays de la Loire finance en moyenne 105 heures par stagiaire créateur ou repreneur.

II) 4) A)

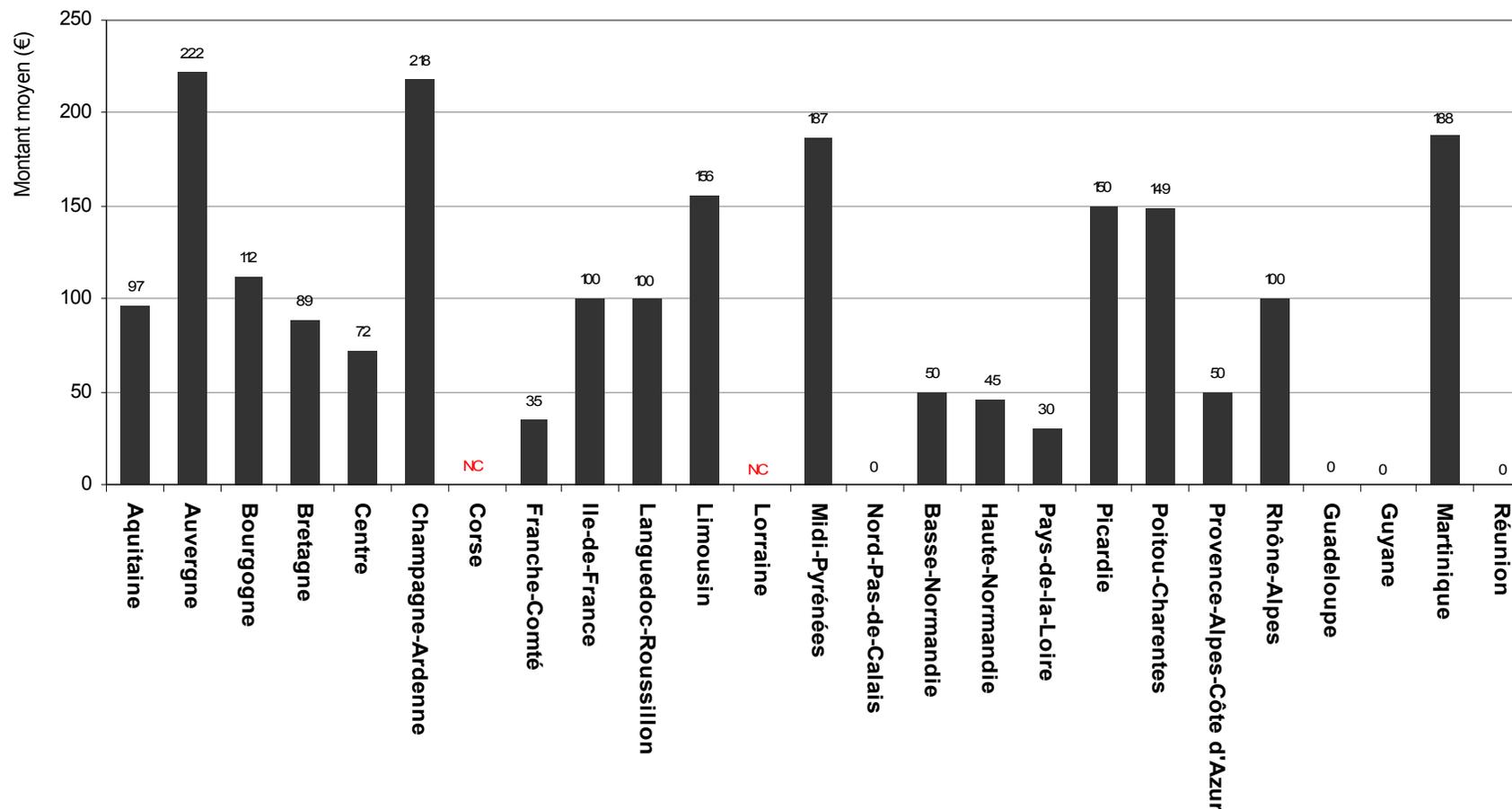
Part du budget formation dédiée au financement du SPI pour les créateurs/repreneurs



- 20 conseils de la formation financent le SPI suivi par les stagiaires créateurs et repreneurs.
- En moyenne, les conseils de la formation utilisent 2,5% de leur budget formation dédié au financement du SPI.
- La part du budget formation dédiée au financement du SPI pour les créateurs et repreneurs des CF de quatre régions (la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur), n'est pas assez importante pour figurer sur ce graphique. Elle est inférieure à 0,1%, et représente un budget dédié au SPI, qui varie entre 218 et 600 euros.

II) 4) A)

Montant moyen financé pour les SPI suivis
par stagiaire créateur/repreneur



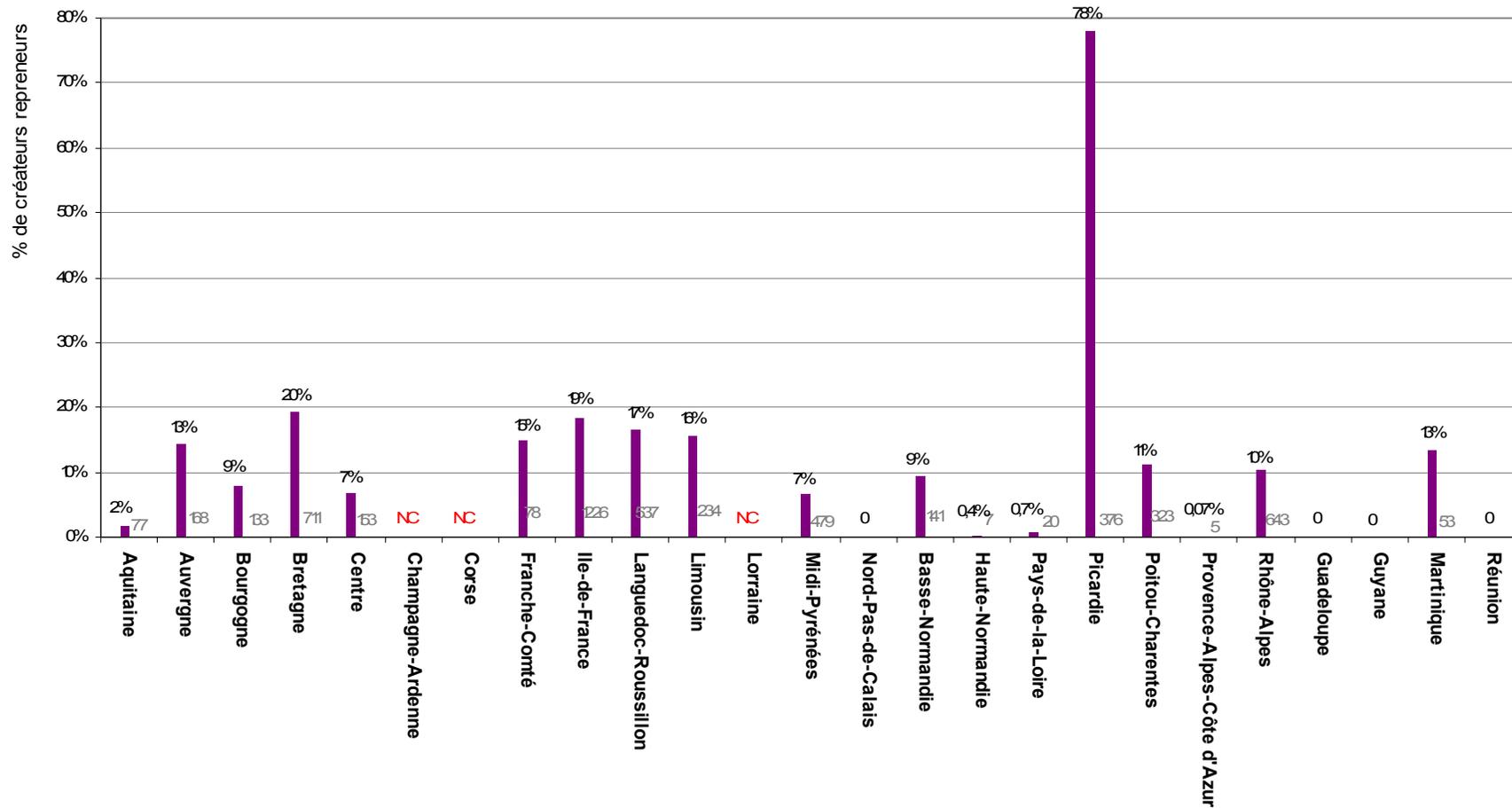
- Le montant moyen financé par les 20 conseils de la formation pour le SPI est de 113 euros par stagiaire.
- Toutefois, le financement du SPI varie beaucoup d'une région à l'autre. Le financement minimum est de 30 euros pour le CF des Pays de la Loire et le maximum est de 222 euros pour l'Auvergne.
- Le CF de la Champagne-Ardenne finance un seul SPI pour un seul créateur ou repreneur, d'un montant de 218 euros.

N.B. :L'article 97 de la loi de finances n°86-1347 du 31 décembre 1986 prévoit que les participants au SPI acquittent un droit égal à 1,5 fois le montant du droit fixe prévu à l'article L.1601 du code général des impôts (soit pour 2009 : 187,5 euros).

Dans de nombreuses CMA, il a été relevé que le SPI est facturé à un prix supérieur dans le cadre d'une offre « package ».

II) 4) B)

Part des stagiaires constituée par les créateurs/repreneurs ayant bénéficié d'un financement du SPI par le CF



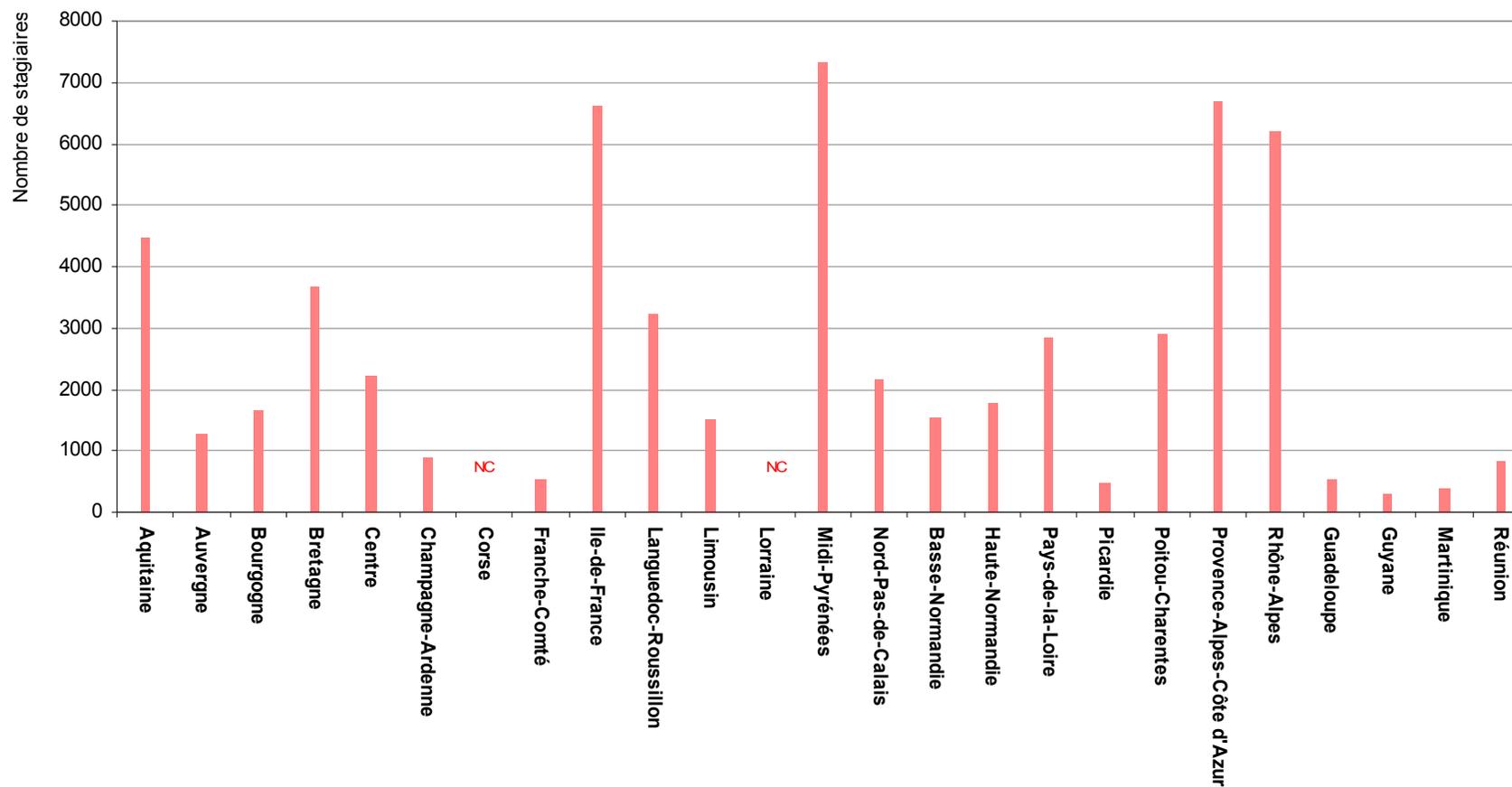
- Dans 10 régions, les stagiaires créateurs et repreneurs qui bénéficient d'un financement du SPI représentent au moins 10% de l'ensemble des stagiaires ayant bénéficié d'un financement par le CF.

III) La typologie des actions de formation financées par les conseils de la formation (CF)

- 1) Nombre de formations individuelles financées par les CF**
- 2) Durée des actions de formation financées**
- 3) Actions de formation diplômante**

III) 1)

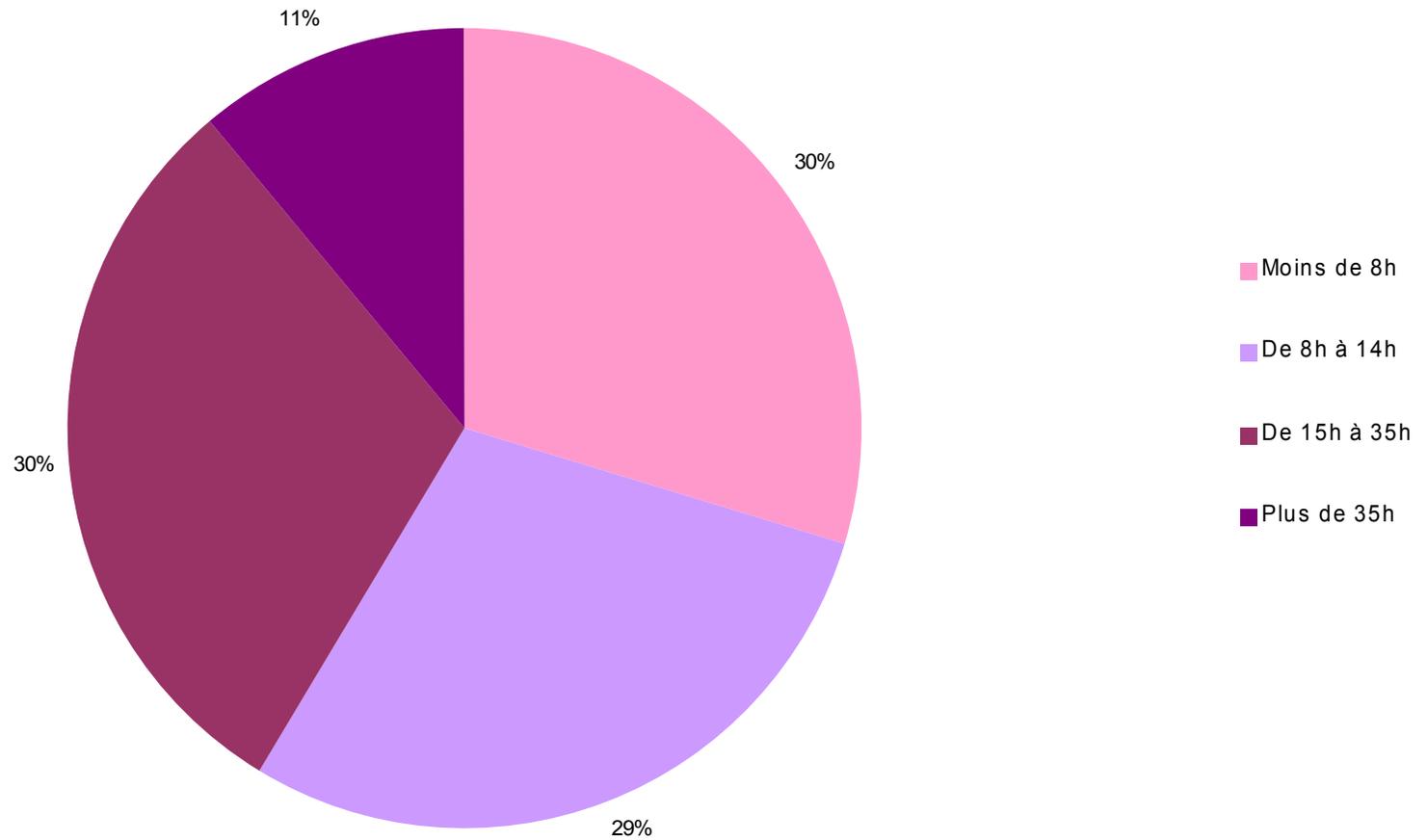
Nombre de formations individuelles financées par le CF dans chaque région



➤ Le nombre de formations individuelles financées par les CF dépend du niveau de la collecte de la contribution à la formation qu'ils perçoivent.

III) 2)

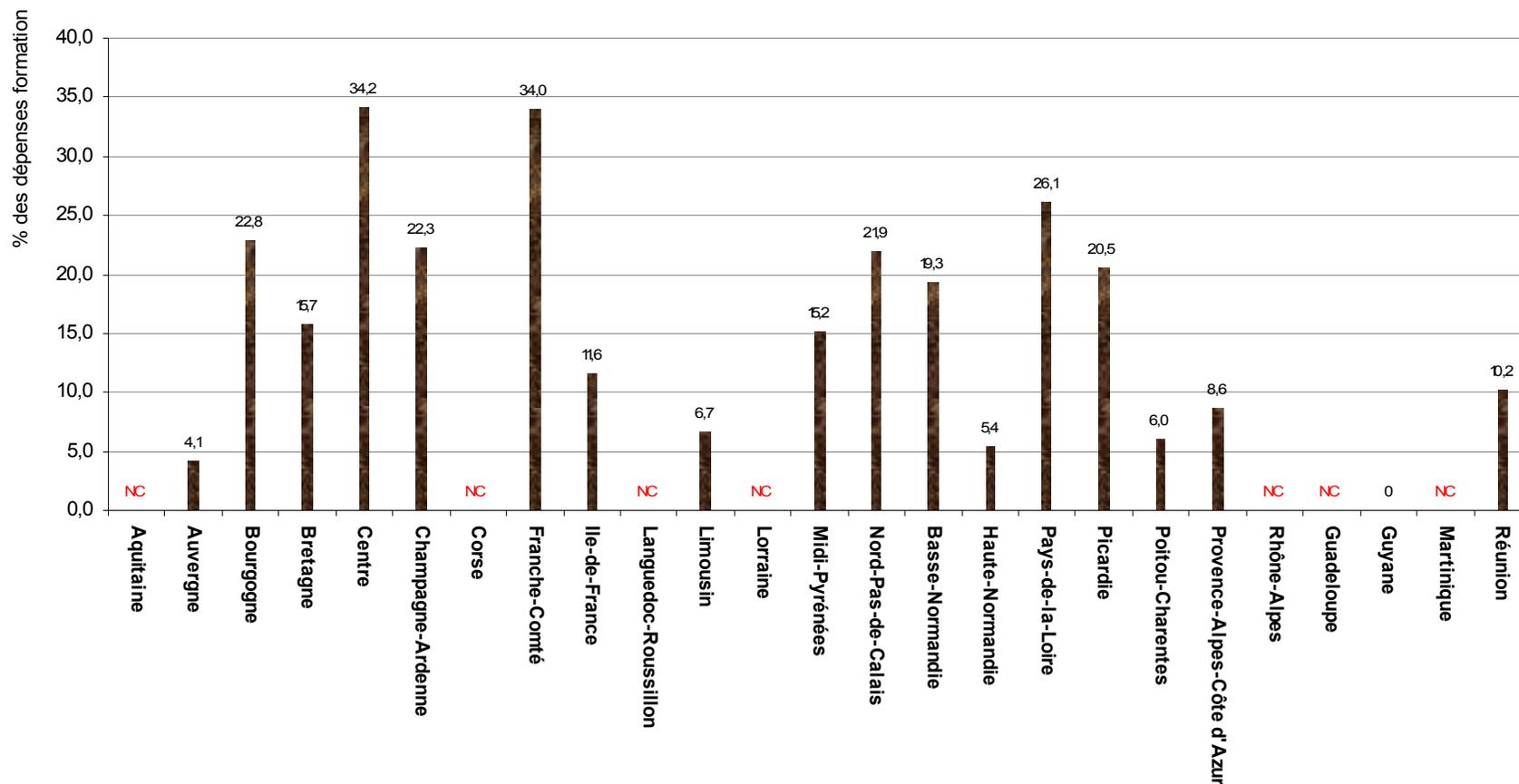
Répartition des stagiaires selon la durée des actions de formation



➤ **89% des formations financées par les CF ont une durée inférieure ou égale à une semaine**

III) 3) A)

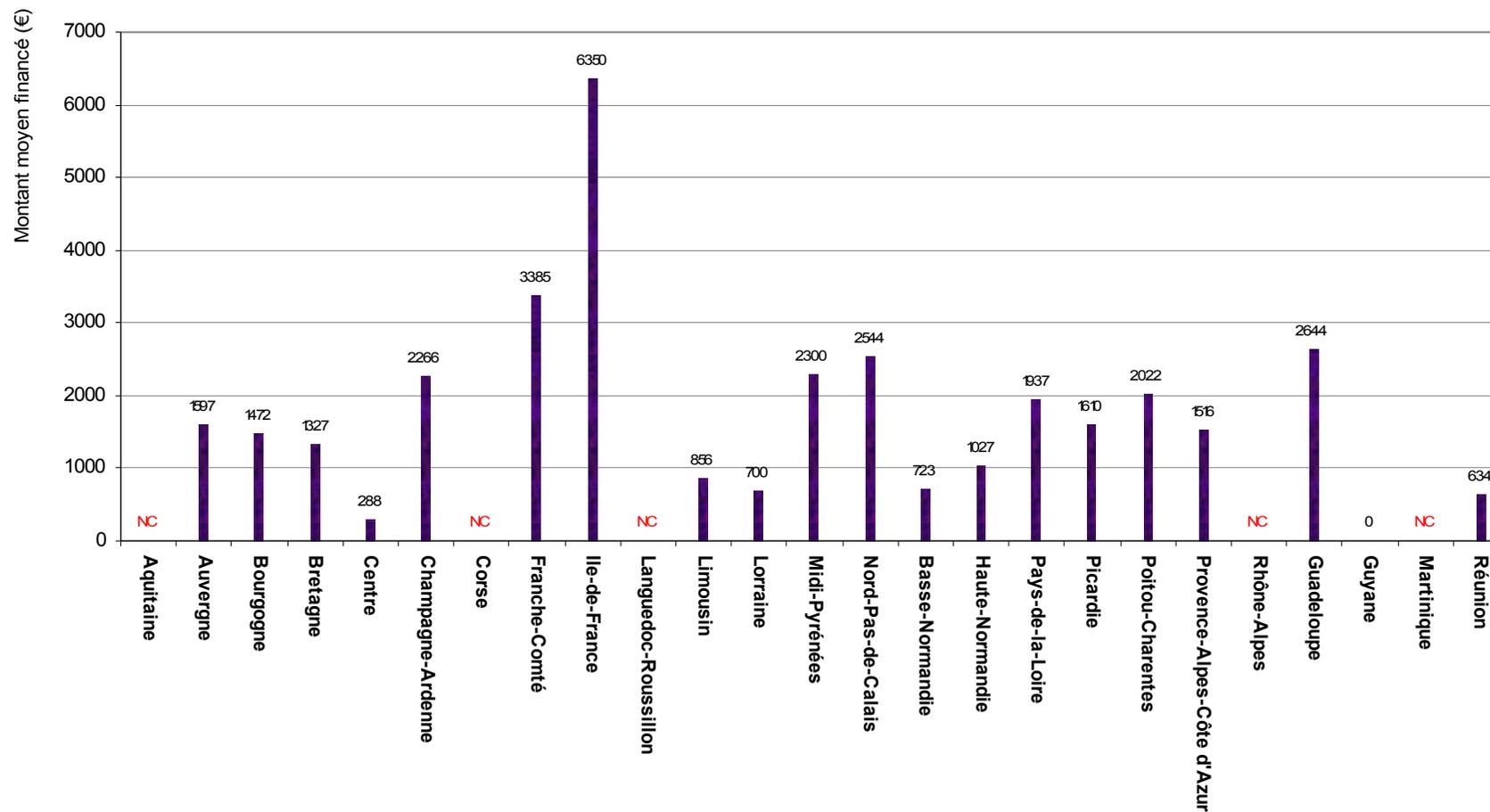
Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation diplômante



- En moyenne, la part du budget formation des CF dédiée au financement des formations diplômantes est de 17%.
- Toutefois, d'une région à l'autre, la part réservée au financement des formations diplômantes varie beaucoup, avec un minimum de 4,1% et un maximum de 34,2%.

III) 3) A)

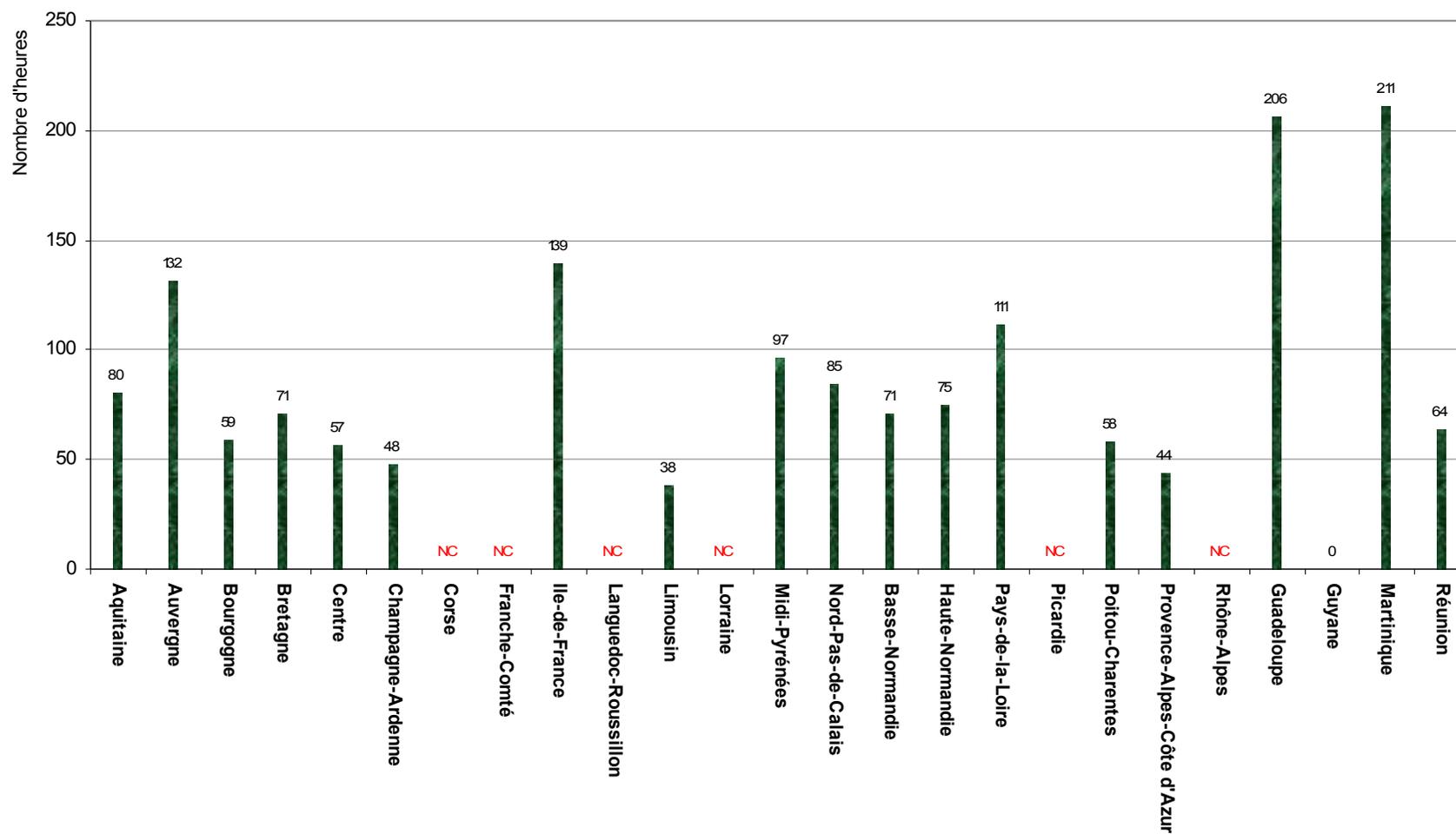
Montant moyen financé pour une formation diplômante



- La majorité des régions ont un montant moyen financé par le CF supérieur ou égal à 1000 euros pour une formation diplômante.
- Six régions ont un montant supérieur à 2000 euros.

III) 3) B)

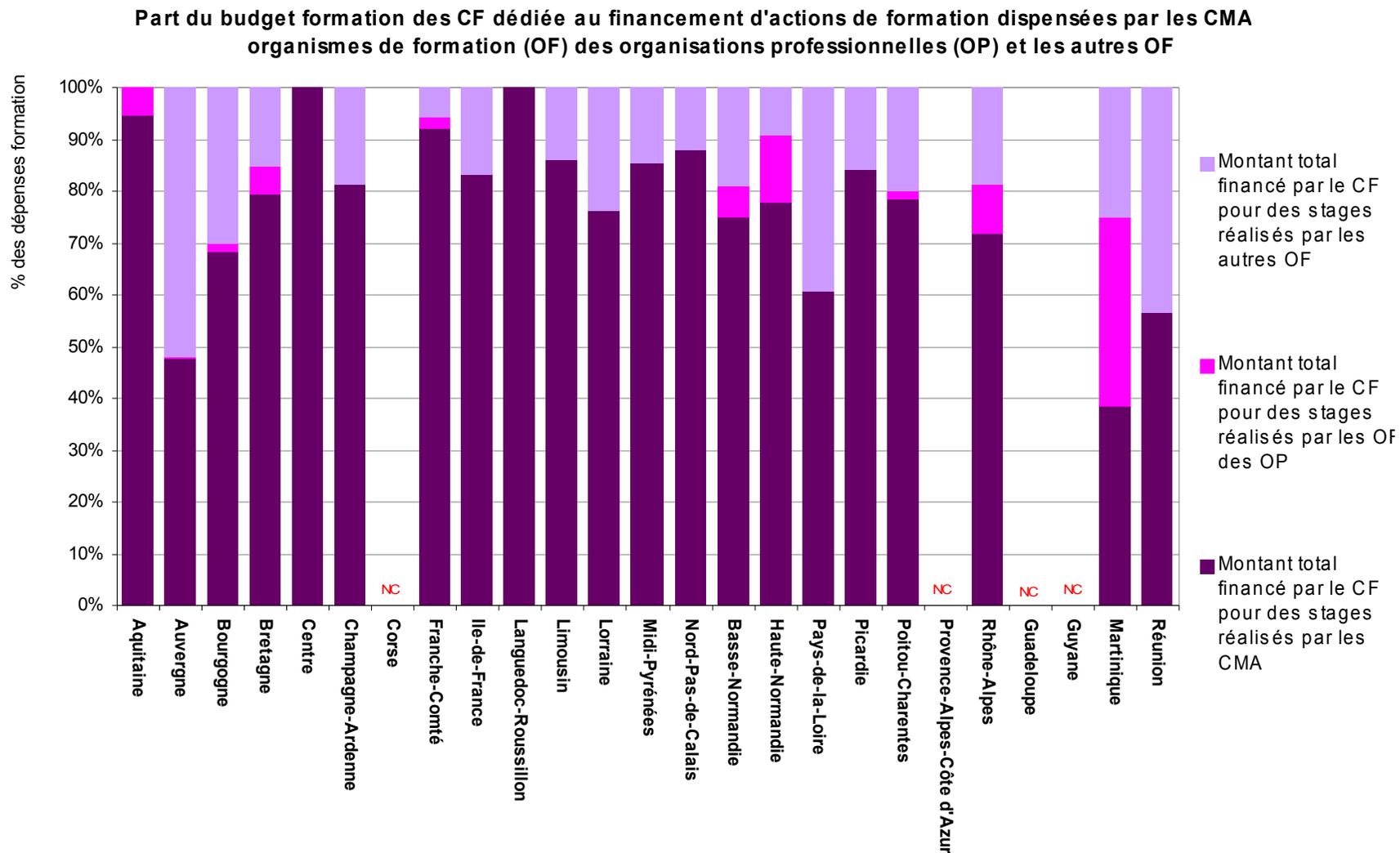
**Nombre d'heures moyen financé
par stagiaire ayant suivi une formation diplômante**



➤ Toutes régions confondues, le nombre d'heures moyen financées par le CF est de 91 heures par stagiaire.

IV) La répartition des financements d'actions de formation par les conseils de la formation selon les organismes de formation

IV)



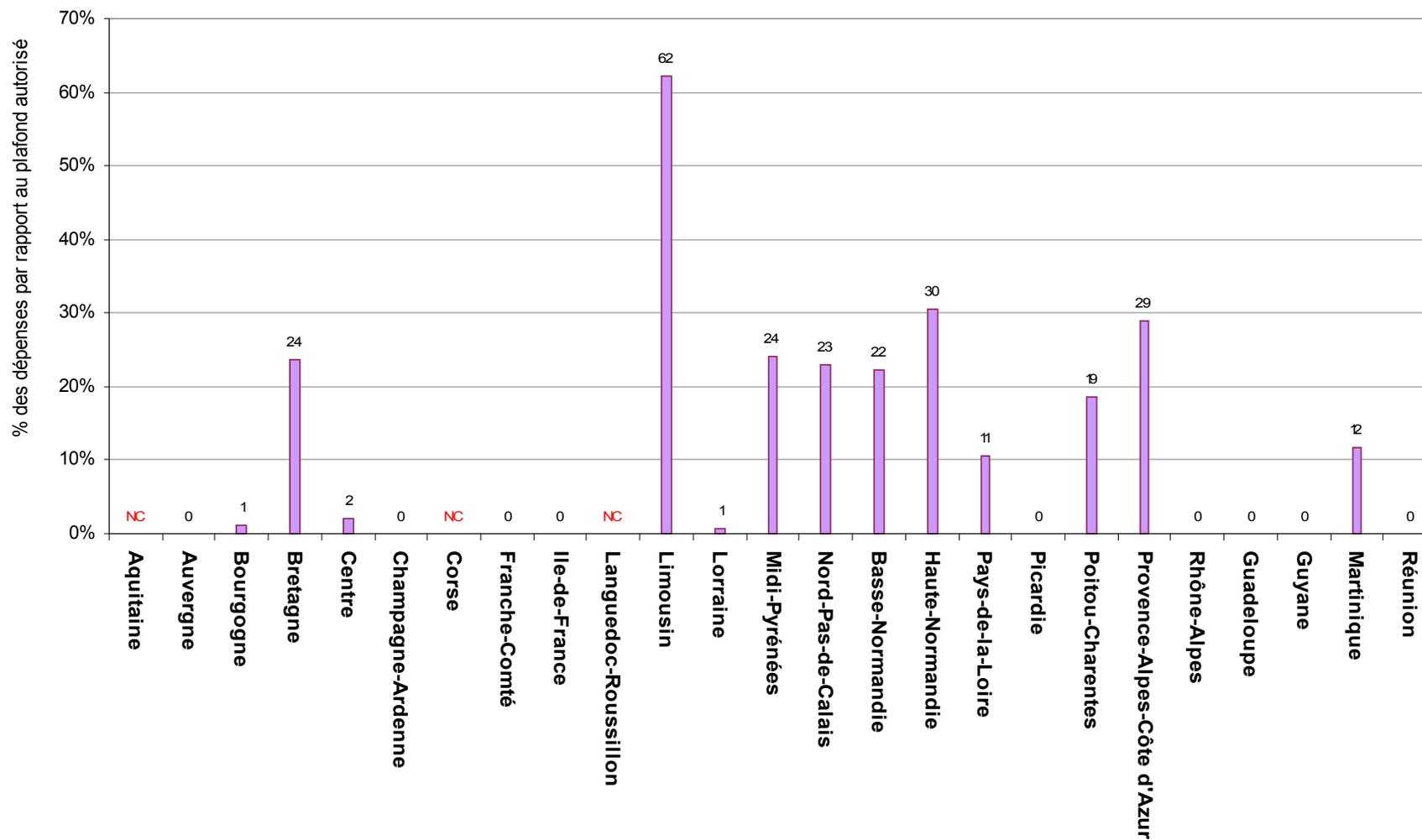
- Pour quasiment toutes les régions, la plus grande part du budget formation des CF est réservée au financement des stages réalisés par les CMA, soit 79% en moyenne.
- Les stages réalisés par les autres OF et ceux réalisés par les OF des OP représentent en moyenne respectivement 18% et 3% du budget formation.

V) La formation des élus des chambres de métiers

- 1) Budget consacré par les CF au financement d'actions de formation des élus des CMA**
- 2) Pourcentage d'élus des CMA ayant suivi une formation financée par le CF**
- 3) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des CMA**

V) 1)

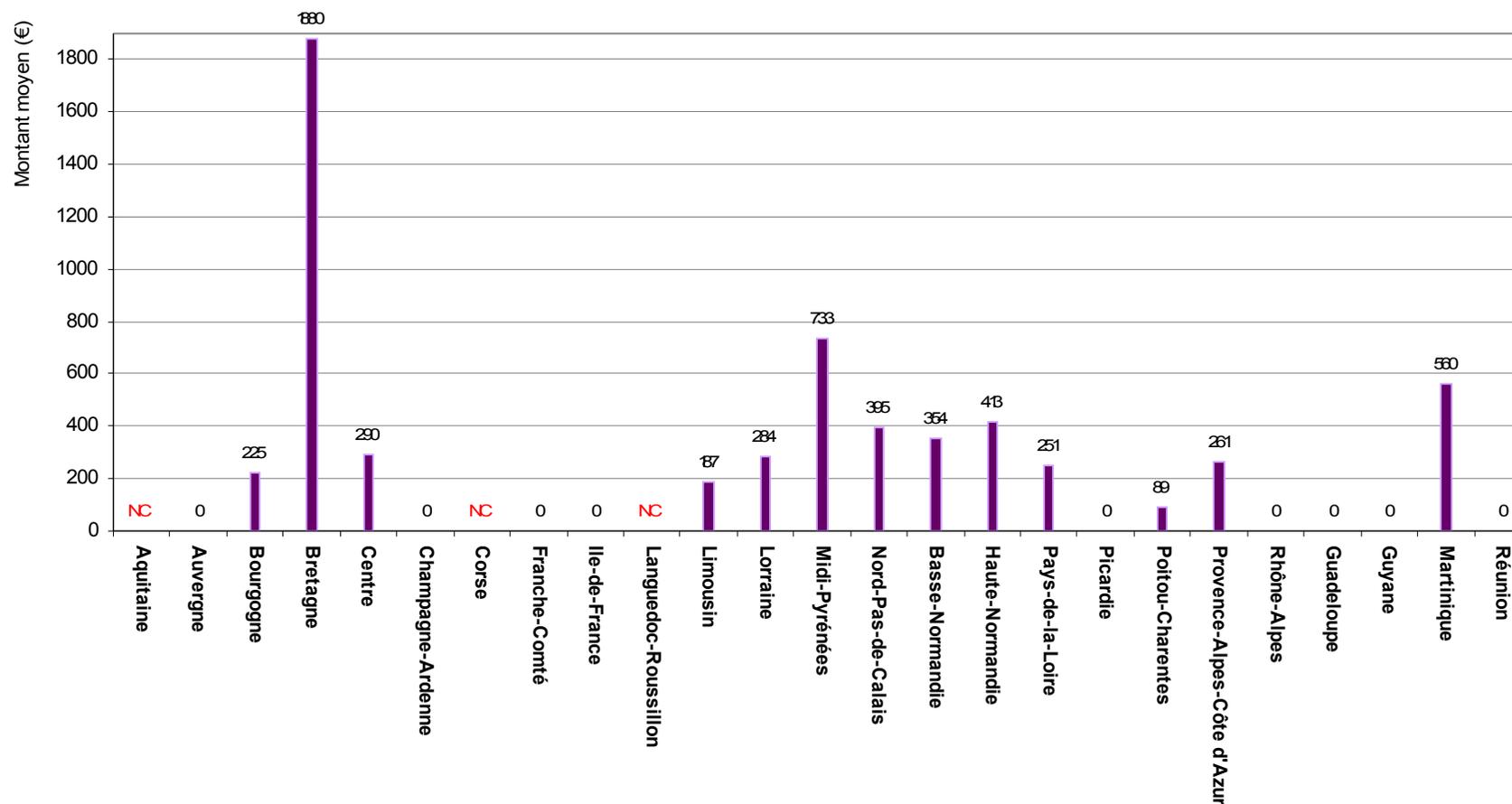
**Pourcentage du plafond de dépenses autorisées utilisé pour financ
les actions de formation suivies par les élus des CMA**



- Parmi les CF des régions qui ont financé des formations des élus des CMA, en moyenne 22% du plafond des dépenses autorisées ont été utilisés.
- Seul le CF du Limousin a dépensé 62% des crédits autorisés pour financer les actions de formation des élus des CMA..

V) 1)

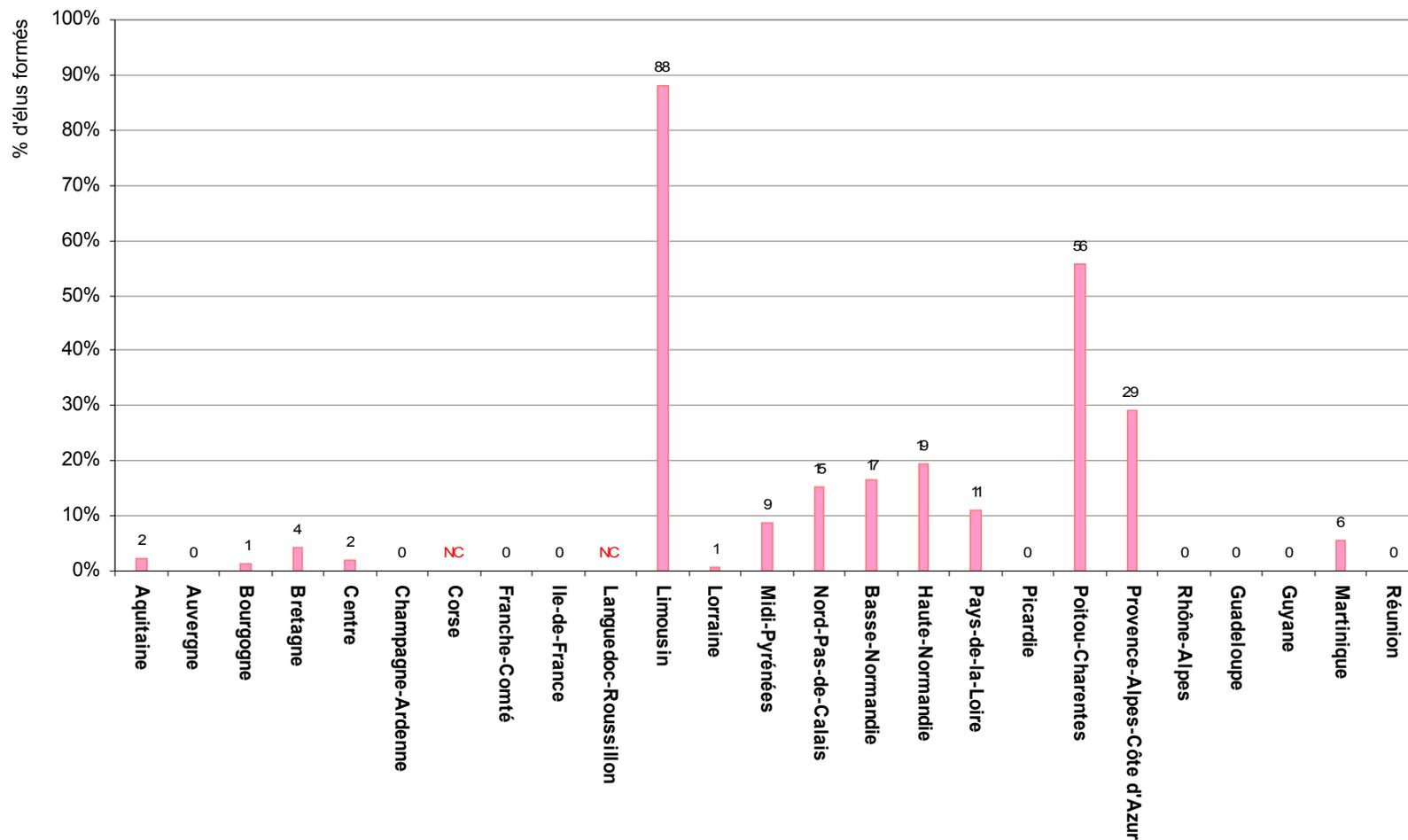
Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par un élu des CM



- Les CF dépensent en moyenne entre 200 et 400 euros pour le financement d'une formation suivie par un élu des CMA.
- La Bretagne constitue une exception, avec une seule formation financée pour un montant de 1880 euros.

V) 2)

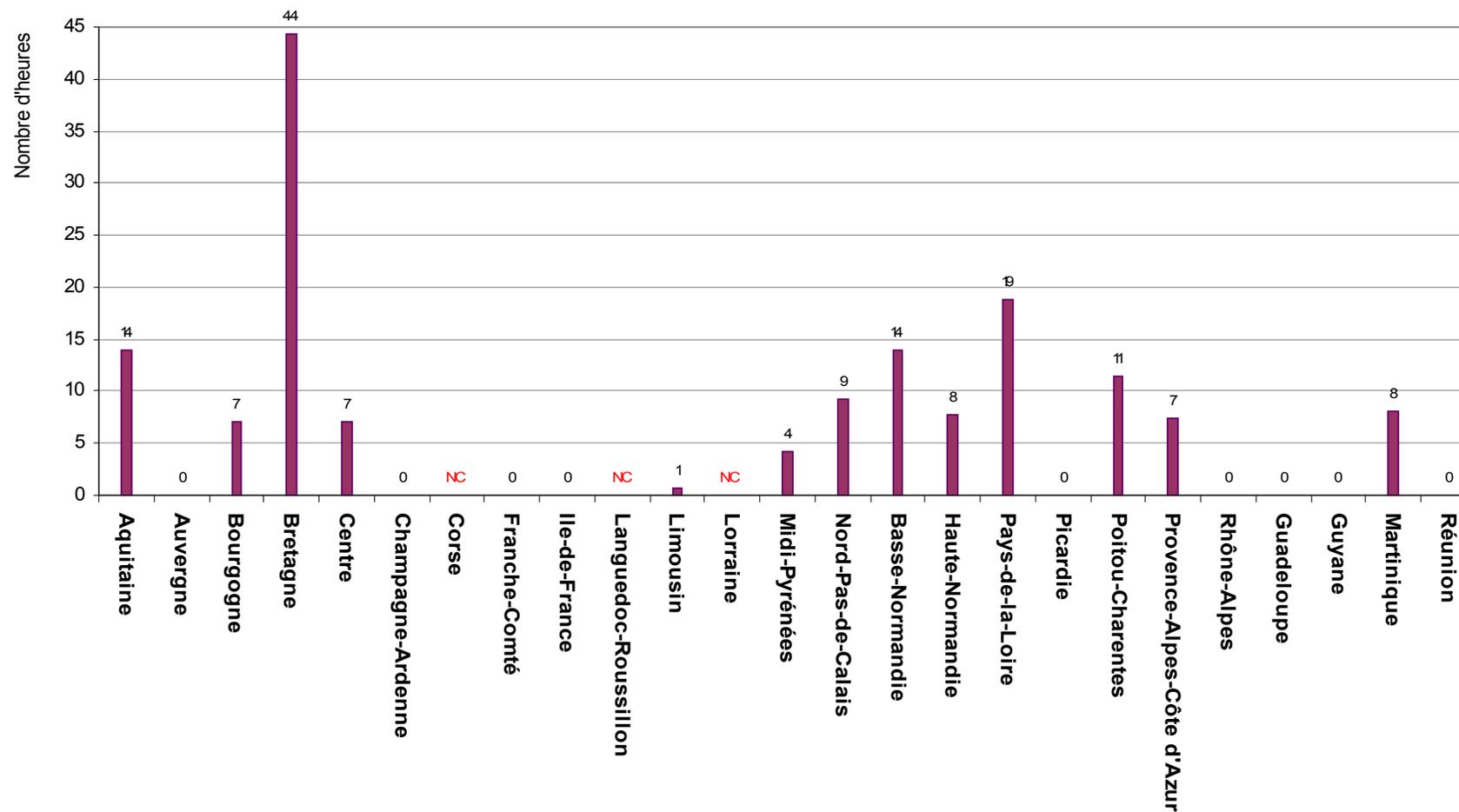
Pourcentage d'élus des CMA ayant suivi une formatio



- En moyenne, 8% des élus des CMA pour l'ensemble des régions suivent une formation financée par le CF.
- Toutefois, le pourcentage d'élus formés varie beaucoup d'une région à l'autre. Il est de 1% en Bourgogne et en Lorraine, et de 88% dans le Limousin.

V) 3)

Nombre d'heures moyen financé par le CF par stagiaire élu des CM



- Le nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des CMA est d'environ 9 heures.
- La Bretagne a le nombre d'heures moyen financées par le CF le plus élevé avec 44 heures.